



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

intervention militaire au Tchad

Question au Gouvernement n° 1657

Texte de la question

INTERVENTION MILITAIRE AU TCHAD

M. le président. La parole est à M. Jean-Michel Clément.

M. Jean-Michel Clément. Tout d'abord, monsieur le président, je voudrais, au nom du groupe Libertés et territoires, vous apporter notre soutien face à l'inacceptable, ainsi qu'au colonel de gendarmerie qui a été victime de violences indignes dans l'exercice de ses fonctions, alors qu'il assurait la sécurité de notre institution. *(Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et SOC.)*

Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

La semaine dernière, l'aviation française a attaqué des colonnes de pick-up dans le nord du Tchad. Parallèlement, vous nous avez informés que le Gouvernement avait décidé de faire intervenir nos forces armées au Tchad contre des groupes armés venus de Libye, en réponse à une demande d'assistance adressée par les autorités tchadiennes.

On le sait, les pays du Sahel sont confrontés à des menaces sans précédent, marquées par la montée du terrorisme, qui attise désormais les affrontements intercommunautaires dans certains pays. Dans ce contexte, les États du Sahel ont dû renforcer leurs forces de sécurité, au prix d'une baisse des budgets civils. Ils ont aussi mutualisé un certain nombre de capacités au sein de la force du G5 Sahel, avec l'appui de leurs partenaires.

Malgré ces efforts, les besoins des armées nationales restent insatisfaits, ce qui les place dans une situation précaire. Parallèlement, la jeunesse sahélienne, confrontée à l'absence de perspectives socio-économiques et au recul des services publics, perçoit de plus en plus les trafics et le terrorisme comme une source alternative d'espoir de vie.

L'ensemble des défis auxquels sont confrontés les États de la sous-région ont fait l'objet d'une mobilisation collective exceptionnelle de la part des États du Sahel, à travers la création du G5 Sahel, puis d'une force militaire conjointe. Cette force doit permettre d'assurer à terme la sécurité dans la région, en liaison avec les forces armées nationales.

Avec l'intervention unilatérale de la France au Tchad la semaine passée, on ne peut que constater que les moyens ne sont pas encore au rendez-vous. C'est pourquoi le groupe Libertés et territoires va demander l'organisation d'un débat sur le sujet devant notre assemblée.

En attendant celui-ci, pourriez-vous, monsieur le Premier ministre, nous dire si cette opération militaire marque un changement de doctrine dans l'emploi de la force à l'extérieur ou s'il s'agit de pallier le retard pris dans la

mise en œuvre de la force militaire conjointe voulue par la France dans les pays du Sahel ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe LT.– MM. Jérôme Lambert et Sébastien Nadot applaudissent aussi.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères.

M. Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des affaires étrangères. Vous abordez deux sujets différents.

En premier lieu, il y a eu une attaque d'un groupe rebelle venu du sud libyen, aujourd'hui déstabilisé, en vue de prendre le pouvoir par les armes à N'Djamena. Le président Déby nous a demandé par écrit une intervention afin d'éviter ce coup d'État, et cela pour protéger son propre pays, ce qui est tout à fait conforme au droit international. Le Premier ministre en a informé le président du Sénat et celui de l'Assemblée nationale, et je serai moi-même auditionné par votre commission des affaires étrangères demain pour éventuellement en parler.

En second lieu, les cinq pays du Sahel ont décidé la création d'une force conjointe afin d'assurer eux-mêmes leur sécurité. Je crois que l'on n'a pas bien perçu l'ampleur de ce que cela représente du point de vue politique. Le fait que ces cinq pays décident de mettre ensemble leurs forces armées pour protéger leurs frontières, c'est l'affirmation de la volonté des Africains d'assurer eux-mêmes, dans la durée, leur propre sécurité. Cela prend un peu de temps, mais la décision ne remonte qu'à un peu plus d'un an et la force conjointe a déjà mené ses premières opérations – assistée, il est vrai, le cas échéant par les forces de l'opération Barkhane ou par la mission des Nations unies, pour faire en sorte que les actions des groupes terroristes, qui continuent à être présents au Sahel, puissent enfin être jugulées. Ces groupes sont beaucoup moins importants qu'auparavant, mais ils restent actifs et mènent aussi des opérations contre les forces des Nations unies. Les pays concernés veulent être capables de protéger eux-mêmes leurs frontières et, par conséquent, d'attaquer ces groupes terroristes. Cela suppose une volonté politique permanente, que la France soutient et qu'elle soutiendra aussi devant le Conseil de sécurité, dont elle assurera à la fin du mois de mars la présidence. *(Applaudissements sur quelques bancs des groupes LaREM et MODEM.)*

Données clés

Auteur : [M. Jean-Michel Clément](#)

Circonscription : Vienne (3^e circonscription) - Libertés et Territoires

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1657

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Europe et affaires étrangères

Ministère attributaire : Europe et affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 février 2019](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [13 février 2019](#)